FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Finish - Désodorisant - Odor Stop

 n° SDS
 : D8350060 v1.0

 Formulation #
 : FF0164299 v5.0

 UPC Code / Sizes
 : 4 mL parfum

Type de produit : Lave vaisselle - Additives

Utilisation du produit : Consommateur Fournisseur : Reckitt Benckiser

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisations par des consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Producteur

c Tatabánya Kft. Fatalepi út 15 2800 Tatabanya Hungary +36 34 513 770

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: service.consommateurs@rb.com

Contact national

SA RECKITT BENCKISER NV - Allée de la Recherche, 20 - 1070 BRUXELLES - Belgique - Tel : 02/52 618 11

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Belgique Centre Antipoisons : 070/ 245.245 - Lux 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 1/16

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure Version : 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Aucune.

: Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Généralités : Tenir hors de portée des enfants.

Prévention : Non applicable.

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Intervention

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Se laver les mains

soigneusement après manipulation.

: Non applicable. **Stockage** Élimination : Non applicable. : Non applicable. Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: Contient Linalool, Eucalyptol, Geranyl acetate, Undecenal, Dodecanal, Trans-Menthone, 2,6-dimethyl-5-heptenal. Peut produire une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

: Mélange 3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 2/16

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure Version: 1.0

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Dihydromyrcenol	REACH #:	<10	Skin Irrit. 2, H315	[1]
	01-2119457274-37	1,0	Eye Irrit. 2, H319	
	CE: 242-362-4			
	CAS: 18479-58-8			
Citronellyl acetate	REACH #:	<2.5	Skin Irrit. 2, H315	[1]
Charlette and a decidate	01-2119959860-27	2.0	Aquatic Chronic 2,	
	CE: 205-775-0		H411	
	CAS: 150-84-5			
Linalool	REACH #:	<1	Skin Irrit. 2, H315	[1]
	01-2119474016-42	'	Eye Irrit. 2, H319	
	CE: 201-134-4		Skin Sens. 1B, H317	
	CAS: 78-70-6		Gran Gener 12, 11011	
Eucalyptol	REACH #:	<1	Flam. Liq. 3, H226	[1]
	01-2119967772-24	'	Skin Sens. 1B, H317	
	CE: 207-431-5		J	
	CAS: 470-82-6			
acétate de neryle	CE: 205-459-2	<1	Skin Irrit. 2, H315	[1]
	CAS: 141-12-8		Skin Sens. 1B, H317	
Lauric aldehyde	REACH #:	<1	Skin Irrit. 2, H315	[1]
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	01-2119969441-33		Eye Irrit. 2, H319	
	CE: 203-983-6		Skin Sens. 1B, H317	
	CAS: 112-54-9		, -	
Undecenal	REACH #:	<1	Skin Irrit. 2, H315	[1]
	01-2120116228-63		Eye Irrit. 2, H319	
	CE: 215-656-5		Skin Sens. 1B, H317	
	CAS: 1337-83-3		Aquatic Chronic 3,	
			H412	
trans-p-Menthan-3-one	REACH #:	≤0.3	Skin Irrit. 2, H315	[1]
	01-2120741994-43		Skin Sens. 1B, H317	
	CE: 201-941-1			
	CAS: 89-80-5			
2,6-dimethylhept-5-enal	CE: 203-427-2	≤0.3	Skin Sens. 1B, H317	[1]
	CAS: 106-72-9			
			Voir section 16 pour	
			le texte intégral des	
			mentions H	
			déclarées ci-dessus.	
			acciai ces ci-aessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

1.0

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 **3/16**

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure Version :

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 4/16

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure **Version** : 1.0

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser des poudres chimiques ou du gaz carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Aucune donnée spécifique.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 **5/16**

révision

 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure
 Version : 1.0

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 40°C (104°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations: Utilisations par des consommateurs

Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 6/16

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure **Version** : 1.0

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées DNEL/DMEL

: Non applicable.

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Dihydromyrcenol	DNEL	Long terme Inhalation	73.5 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	20.8 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	21.7 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	12.5 mg/ kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
Linalool	DNEL	Long terme Inhalation	2.8 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	16.5 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	2.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Cutané	5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL DNEL	Long terme Cutané Court terme Cutané	15 mg/cm ² 15 mg/cm ²	Opérateurs Opérateurs	Local Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.7 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	4.1 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	1.25 mg/ kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Cutané	2.5 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL DNEL	Long terme Cutané Long terme Orale	15 mg/cm ² 0.2 mg/kg bw/jour	Consommateurs Consommateurs	Local Systémique
	DNEL	Court terme Orale	1.2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Dihydromyrcenol	Eau douce	27.8 μg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	2.78 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce	0.594 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	Sédiment d'eau de mer	0.059 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	Sol	0.103 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	Empoisonnement Secondaire	111 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
Linalool	Eau douce	0.2 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer Usine de Traitement d'Eaux Usées	0.02 mg/l 10 mg/l	Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

1.0

Version:

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 **7/16**

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Quick-FDS [20652-55255-07660-011659] - 2024-07-16 - 15:20:55

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-ceil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau Protection des mains

: Utiliser des gants résistant aux produits chimiques classés dans la norme EN374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matériaux de barrière pour gants préférés comprennent: Caoutchouc nitrile / butadiène

("nitrile" ou "NBR"); Polyéthylène chloré; Caoutchouc butyle; Polyéthylène. Des exemples de matériaux de barrière de gant acceptables comprennent: le caoutchouc naturel ("latex"); Néoprène; Viton; Stratifié alcool vinylique éthyle ("EVAL").

Un gant avec une classe de protection de 4 ou plus (temps de rupture supérieur à 120 minutes selon EN 374) est recommandé. Lorsque le contact n'est que bref, un gant avec une classe de protection de 1 ou plus (temps de pénétration supérieur à 10 minutes selon EN 374) est recommandé.

Les gants doivent être remplacés régulièrement et s'il y a le moindre signe de dommage au matériau des gants. Assurez-vous toujours que les gants sont exempts de défauts, stockés et utilisés correctement. La performance ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien.

AVIS: le choix d'un gant spécifique pour une application et une durée d'utilisation particulières sur le lieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents du lieu de travail, tels que: autres produits chimiques susceptibles d'être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures / perforations), etc., dextérité, protection thermique), les réactions potentielles du corps aux matériaux des gants, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fournisseur de gants. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, des contrôles en cours d'utilisation doivent être effectués pour garantir que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices.

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 **8/16**

révision

 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure
 Version : 1.0

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. **Couleur** : Bleu. **Odeur** : Citrus

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non applicable.

Point de fusion/point de : Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : coupelle fermée: 72°C

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Durée de combustion : Non applicable.

Vitesse de combustion : Non applicable.

Limites supérieures/ : Non disponible.

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Pression de vapeur : Not available.

Densité de vapeur : Non disponible.

Masse volumique : 1.00518 g/cm³ [20°C]

Solubilité(s) : Non disponible.

Coefficient de partage: noctanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité: Non disponible.Propriétés explosives: Non disponible.Propriétés comburantes: Non disponible.Corrosivité Remarques: Non disponible.

9.2 Autres informations

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Aucune information additionnelle.

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 9/16

révision

 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure
 Version : 1.0

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

: Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Instabilité Conditions

: Non disponible.

Température d'instabilité

: Non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2,6-diméthyloct-7-ène-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3600 mg/kg	-
acétate de citronellyle	DL50 Orale	Rat	6800 mg/kg	-
linalol	DL50 Cutané	Lapin	5610 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	5610 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2790 mg/kg	-
cinéole	DL50 Orale	Rat	2480 mg/kg	-
acétate de neryle	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-
dodécanal	DL50 Orale	Rat	23 g/kg	-
trans-menthone	DL50 Orale	Rat	500 mg/kg	-
2,6-dimethylhept-5-enal	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
,	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
octanal	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	0.5 Mililiters	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	128240 parts per million	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-

Date d'édition/Date de

: 21/09/2018

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version: 1.0

10/16

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Europe

D8350060 v1.0

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Peau - Irritant moyen Lapin - 0.5 Mililiters -

Peau : Based on Calculation method: Provoque une irritation cutanée.

Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
distillats légers (pétrole), hydrotraités	Catégorie 3	Non disponible.	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Danger par aspiration

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 **11/16**

1.0

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure Version :

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés

: Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités
Cancérogénicité
Mutagénicité
Tératogénicité
Effets sur le
développement

: Aucun effet important ou danger critique connu.: Aucun effet important ou danger critique connu.: Aucun effet important ou danger critique connu.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
linalol		Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures
cinéole	l =	Poisson - Pimephales promelas	

Conclusion/Résumé : I

: Based on Calculation method: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résult	at		Dosage		Inoculum
linalol	-	62.4 %	- Facilement - 28	jours -	-		-
Nom du produit/ composant	Demi-vie ad	quatique	Photolyse			Biodég	radabilité
linalol	-		-			Facilem	ent

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 12/16

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure Version : 1.0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
2,6-diméthyloct-7-ène-2-ol linalol cinéole acétate de neryle	3.25 2.84 2.74 3.98	- - -	faible faible faible faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

: Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 **13/16**

révision

 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure
 Version : 1.0

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur pallettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Not regulated	Not regulated	Not regulated	Not regulated
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Not applicable.	Not applicable.	Not applicable.	Not applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Not available.
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	No.
Autres informations	-	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Aucune.

Restrictions applicables

à la fabrication, à la mise

sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et

préparations

dangereuses et de

certains articles

dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 14/16

révision

 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure
 Version : 1.0

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Classe de risques pour

l'eau

: 3 Annexe No. 4

WGK: Notes : - pour gros emballage, ne s'applique pas au produit vendu dans un emballage de

taille prévue pour l'usage domestique

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: No Chemical Safety Assessment has been carried out.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE -
Aquatic Chronic 3, H412	Catégorie 2 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE -
	Catégorie 3
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1B, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

Date d'édition/ Date de

révision

: 21/09/2018

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure

Version : 1.0

Élaborée par : RB - Reckitt Benckiser Global R&D GmbH

SQRC, General Products - Dish

Product Safety DSP Robert-Koch-Str. 1 69115 Heidelberg

Germany

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 15/16

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure Version : 1.0

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires lors de la :

révision

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/ Date de

Date de la précédente

révision

: Aucune validation antérieure

édition

Version : 1.

Élaborée par : RB - Reckitt Benckiser Global R&D GmbH

: 21/09/2018

SQRC, General Products - Dish

Product Safety DSP Robert-Koch-Str. 1 69115 Heidelberg

Germany

Commentaires lors de la

révision

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il

n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 21/09/2018 **16/16**

révision

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure Version : 1.0